

STATIONNEMENT PAYANT

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Maison départementale des personnes
handicapées (MDPH) - Bas-Rhin
6A rue du Verdon 67100 Strasbourg

03 69 49 39 00

A contacter pour obtenir une CMI-Stationnement

RAPPEL

Stationnement gratuit sur toutes les places
aménagées ou non.
CMI-Stationnement ou carte européenne à
présenter sur tableau de bord ou derrière le
pare-brise du véhicule.

ATTENTION

Des véhicules procèdent à
des pré-contrôles des
véhicules en stationnement
par un relevé des plaques
d'immatriculation. Afin
d'éviter un forfait post-
stationnement, il convient
d'enregistrer votre
véhicule.



Vous stationnez **régulièrement** dans le secteur payant de Strasbourg

Enregistrez votre véhicule



➤ Auprès de la boutique Parcus+ voirie située au Centre administratif de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg
1 Parc de l'Etoile – 67000 Strasbourg

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 10h15 à 17h30 – Samedi de 8h à 12h

Numéro de téléphone : **03 68 98 65 94**

➤ Par internet : <https://strasbourg.e-habitants.com>

Liste des copies à fournir :

- Carte grise
- Pièce d'identité du titulaire de la carte PMR (recto –verso)
- CMI-Stationnement ou Carte européenne (recto-verso)

Vous stationnez **occasionnellement** dans le secteur payant ou votre véhicule n'est **pas inscrit**

Dès le début de votre stationnement, renseignez la plaque d'immatriculation de votre véhicule :

- Soit à l'horodateur en choisissant le pictogramme « personne en situation de handicap »,
- Soit sur une des applications mobiles : Easypark et Indigo Neo.

www.strasbourg.eu

www.parcus.com

